

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 15471 - 2004 B 03839 - 480 018 613 - 50 ALLEE DU BUTARD



Ce type conforme 9/7/20

[Signature]
2004 B 038 39

EURL 50 ALLEE DU BUTARD

MME ROSSIGNOL DELPHINE
15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX
78170 LA CELLE ST CLOUD

n° de
dépôt

15471



n° de
gestion

Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes arrêtés au : 31/12/2023

SIRET : 48001861300012 Code NAF : 6820A

n° de
facture

15 JUL. 2024
240908 82

[Signature]

n° de
chrono

1° -

DONNEES DE GESTION
LE RESULTAT DE VOTRE ACTIVITE

2° -

COMPTES ANNUELS

3° -

LIASSE FISCALE

MG FP

fp@my-mg.com

69 ROUTE DE BARBY

73490 LA RAVOIRE

Tél : 04 79 71 79 79

Numéro SIRET : 52370408800013

Fax :

Etats financiers au 31/12/2023

DOSSIER GESTION

Désignation de l'entreprise	EURL 50 ALLEE DU BUTARD										MME ROSSIGNOL DELPHINE										Néant ☐																							
Adresse de l'entreprise	15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX										78170 LA CELLE ST CLOUD																																	
SIRET	4	8	0	0	1	8	6	1	3	0	0	0	1	2	Durée de l'exercice en nombre de mois *										12																			
															Durée de l'exercice précédent *										12																			
															Exercice N clos le 31122023					Exercice N-1 clos le 31122022																								
ACTIF															Brut 1					Amortissements-Provisions 2					Net 3					Net 4														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*		010										012																															
			014										016																															
	Immobilisations corporelles*		028	861 615									030	4 561									857 054					857 353																
	Immobilisations financières* (1)		040										042																															
	Total I (5)		044	861 615									048	4 561									857 054					857 353																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050										052																														
		Marchandises *		060										062																														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064										066																															
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068										070																																
		072										074																																
	Valeurs mobilières de placement		080										082																															
	Disponibilités		084	1 137									086										1 137					598																
	Charges constatées d'avance *		092	499									094										499					499																
	Total II		096	1 635									098										1 635					1 097																
	Total général (I + II)		110	863 250									112	4 561									858 689					858 450																
PASSIF															Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2																								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *														120	1 000									1 000																			
	Ecarts de réévaluation														124																													
	Réserve légale														126																													
	Réserves réglementées*														130																													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)														132	131																												
	Report à nouveau														134																													
	Résultat de l'exercice														136	33 773									38 502																			
	Subventions d'investissement														137																													
	Provisions réglementées														140	136 800									123 120																			
Total I														142	171 573									162 622																				
Provisions pour risques et charges														154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées														156	18 700									18 700																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours														164																													
	Fournisseurs et comptes rattachés *														166	1 397									1 466																			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)														172	169																												
	Comptes courants d'associés														173	662 169									670 812																			
	Autres dettes														175																													
	Produits constatés d'avance														174	4 850									4 850																			
Total III														176	687 116									695 828																				
Total général (I + II + III)														180	858 689									858 450																				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193											(4)	Dont dettes à plus d'un an										195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs										199											(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL 50 ALLEE DU BUTARD		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022			
				1	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
			217	218	58 200			
					58 200			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	58 200	58 200		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	7 968	3 466		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	2 479	2 252		
	Rémunérations du personnel *			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	299	299		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)			264	10 747	6 018	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	47 453	52 182		
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	13 680	13 680	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	33 773	38 502		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 773	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330				
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
				Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	641			
				Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)	647			
			Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352			
				Déficit col. 2		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370			
				Déficit col. 2		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/202312 31/12/2023mois	01/01/202212 31/12/2022mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		857 053,6299,81	857 352,8199,87	(299,19)	-0,03
Constructions		855 000,0099,57	855 000,0099,60		
21310000CONSTRUCTIONS		855 000,0099,57	855 000,0099,60		
Autres immobilisations corporelles		2 053,620,24	2 352,810,27	(299,19)	-12,72
21840000MOBILIER		6 614,650,77	6 614,650,77		
28184000AMORTISSEMENT'S MOBILIER		(4 561,03)-0,53	(4 261,84)-0,50	(299,19)	-7,02
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 635,490,19	1 097,190,13	538,30	49,06
Disponibilités		1 136,710,13	598,410,07	538,30	89,96
51216100SOCIETE GENERALE		1 136,710,13	598,410,07	538,30	89,96
Charges constatées d'avance		498,780,06	498,780,06		
48600000CHARGES CONSTAT EES D'AVANCE		498,780,06	498,780,06		
TOTAL DU BILAN ACTIF		858 689,11100,00	858 450,00100,00	239,11	0,03

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023 12 31/12/2023 mois		01/01/2022 12 31/12/2022 mois		Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	171 573,44	19,98	162 621,80	18,94	8 951,64 5,50
Capital Social ou individuel	1 000,00	0,12	1 000,00	0,12	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000,00	0,12	1 000,00	0,12	
Résultat de l'exercice	33 773,44	3,93	38 501,80	4,49	(4 728,36) -12,28
Provisions réglementées	136 800,00	15,93	123 120,00	14,34	13 680,00 11,11
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	136 800,00	15,93	123 120,00	14,34	13 680,00 11,11
TOTAL II - Autres fonds propres					
TOTAL III - Total des Provisions					
TOTAL IV - Total des dettes	687 115,67	80,02	695 828,20	81,06	(8 712,53) -1,25
Emprunts et dettes financières divers	680 868,67	79,29	689 512,20	80,32	(8 643,53) -1,25
16510000 DEPOTS DE GARANTIE RECUS	18 700,00	2,18	18 700,00	2,18	
45510000 COMPTE COURANT DELPHINE ROSSIG	662 168,67	77,11	670 812,20	78,14	(8 643,53) -1,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 397,00	0,16	1 466,00	0,17	(69,00) -4,71
40810000 FOURN.- FACT. NON PARVENUES	1 397,00	0,16	1 466,00	0,17	(69,00) -4,71
Produits constatés d'avance	4 850,00	0,56	4 850,00	0,56	
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 850,00	0,56	4 850,00	0,56	
TOTAL DU BILAN PASSIF	858 689,11	100,00	858 450,00	100,00	239,11 0,03

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		58 200,00 100,00		58 200,00 100,00			
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		58 200,00 100,00		58 200,00 100,00			
Production vendue Services FRANCE		58 200,00 100,00		58 200,00 100,00			
70830000	LOCATIONS DIVERSES	58 200,00 100,00		58 200,00 100,00			
Montant net du chiffre d'affaires		58 200,00 100,00		58 200,00 100,00			
Total des charges d'exploitation		10 746,56 18,46		6 018,20 10,34		4 728,36	78,57
Autres achats et charges externes		7 968,37 13,69		3 466,01 5,96		4 502,36 129,90	
60632000	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT			67,35 0,12		(67,35) -100,00	
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIF	123,00 0,21				123,00	
61520000	ENTRETIEN S/ CONSTRUCTIONS	3 930,58 6,75		534,96 0,92		3 395,62 634,74	
615500	ENTR. REP. SUR MATERIEL	257,00 0,44				257,00	
61560000	MAINTENANCE	1 600,80 2,75		563,43 0,97		1 037,37 184,12	
61610000	ASSURANCES	414,67 0,71		342,31 0,59		72,36 21,14	
62260100	HONORAIRES COMPTABLES	1 248,00 2,14		1 465,90 2,52		(217,90) -14,86	
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			97,74 0,17		(97,74) -100,00	
62780000	AUTRES SERVICES BANCAIRES	394,32 0,68		394,32 0,68			
Impôts, taxes et versements assimilés		2 479,00 4,26		2 252,00 3,87		227,00	10,08
63512000	TAXE FONCIERE	1 894,00 3,25		1 685,00 2,90		209,00 12,40	
63513000	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	405,00 0,70		387,00 0,66		18,00 4,65	
63580000	AUTRES DROITS	180,00 0,31		180,00 0,31			
Dotation aux amortissements sur immobilisations		299,19 0,51		299,19 0,51			
68112000	DOTATION AMORT IMMO.CORPOREL	299,19 0,51		299,19 0,51			
Autres charges de gestion courante				1,00		(1,00)	-100,00
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION CO			1,00		(1,00) -100,00	
Résultat d'exploitation		47 453,44 81,54		52 181,80 89,66		(4 728,36)	-9,06
Total des produits financiers							
Total des charges financières							
Résultat financier							
Résultat courant avant impôts		47 453,44 81,54		52 181,80 89,66		(4 728,36)	-9,06
Total des produits exceptionnels							
Total des charges exceptionnelles		13 680,00 23,51		13 680,00 23,51			
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		13 680,00 23,51		13 680,00 23,51			
68725000	DOTATION AMORT. DEROGATOIRES	13 680,00 23,51		13 680,00 23,51			
Résultat exceptionnel		(13 680,00) -23,51		(13 680,00) -23,51			

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/202312	01/01/202212	Variations	%
	31/12/2023mois	31/12/2022mois		
Résultat de l'exercice	33 773,4458,03	38 501,8066,15	(4 728,36)	-12,28

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	855 000		855 000	855 000
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 615	4 561	2 054	2 353
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	861 615	4 561	857 054	857 353
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 137		1 137	598
	Charges constatées d'avance	499		499	499
	TOTAL (III)	1 635		1 635	1 097
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		863 250	4 561	858 689	858 450

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	33 773	38 502
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	136 800	123 120
	Total des capitaux propres	171 573	162 622
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	680 869	689 512
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 397	1 466
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	4 850	4 850
	Total des dettes	687 116	695 828
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	858 689	858 450
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	33 773,44	38 501,80
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	687 116	695 828
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	58 200		58 200	58 200
	Montant net du chiffre d'affaires	58 200		58 200	58 200
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			58 200	58 200
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 968	3 466
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 479	2 252
	Salaires et traitements				
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			299	299
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				1
	Total des charges d'exploitation (2)			10 747	6 018
RESULTAT D'EXPLOITATION				47 453	52 182

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		47 453	52 182
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		47 453	52 182
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 680	13 680
	Total des charges exceptionnelles	13 680	13 680
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 680)	(13 680)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		58 200	58 200
TOTAL DES CHARGES		24 427	19 698
RESULTAT DE L'EXERCICE		33 773	38 502
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL 50 ALLEE DU BUTARD** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 858 689 euros

Chiffre d'affaires : 58 200 euros

Résultat net comptable : 33 773 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LA RAVOIRE

Le 23/05/2024

Signature

50 ALLEE DU BUTARD
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
15 Av auguste Dutreux
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
RCS VERSAILLES 480 018 613

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 2 juin 2024**

L'an deux mille vingt et quatre,

Le deux juin, à 9 heures,

L'associé unique de l'EURL 50 ALLEE DU BUTARD s'est rendu au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Décision sur la poursuite de l'activité,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le gérant a mis à la disposition de l'associé unique la feuille de présence, l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le rapport de gestion établi par la gérance, le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Associé.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique.

L'Associé lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Sont mises aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 33.773.44 euros et l'affecte en distribution du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Delphine ROSSIGNOL Associé Unique



**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 2 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

L'Associé unique approuve la proposition de la gérance et constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 33.773,44 euros et l'affecte en distribution du résultat.

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
LA GERANCE

Certifié conforme



Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL 50 ALLEE DU BUTARD** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	858 689 euros
Chiffre d'affaires :	58 200 euros
Résultat net comptable :	33 773 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Nous formulons une (des) observation(s) sur le(s) point(s) suivant(s) susceptible(s) d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l' (des) observation(s) décrite(s) dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LA RAVOIRE
Le 23/05/2024

Signature

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **858 689** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **58 200** euros et un total **charges** de **24 427** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **33 773** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **858 689** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **58 200** euros et un total **charges** de **24 427** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **33 773** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Etats financiers au 31/12/2023

LIASSE FISCALE

Bénéfices industriels et commerciaux

01012023

31122023

X

Dénomination de l'entreprise : EURL 50 ALLEE DU BUTARD

Adresse de l'entreprise : MMEROSIGNOL DELPHINE
15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX

78170 LA CELLEST CLOUD

Téléphone :

SIRET 48001861300012

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B

DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

ACTIVITES IMMOBILIERES

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

Col. 1

Col. 2

1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

a

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants

b

revenus nets exonérés (a - b)

c

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

d

Total c + d

3. Total

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)

4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte

d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à long terme différée de 2 ans
(art. 39 quindecies I-1 du CGI)

g

à court terme et à long terme exonérées

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

h

à long terme imposables au taux de 12,80 %

dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

☐

ZRR art 44 quindecies

☐

Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies

☐

Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A

☐

Autres dispositifs

☐

ZFU - territoires ent. 44 octies A

☐

Zone de restructuration de la déense art. 44 terdecies

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies

☐

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

☐

Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies

☐

Exonération ou abattement pratique

→

sur les plus-values imposables à 12,80 %

☐

sur le bénéfice professionnel

☐

Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W)

☐

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite)

a - Bénéfice

33 773

b - Déficit

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecies)

☐

Moins-values à court terme (art 39 duodecies)

☐

- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,80 %

☐

Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

☐

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

☐

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

D

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

MG FP

69 ROUTE DE BARBY
73490 LA RAVOIRE

Tél : 04 79 71 79 79

Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 17052024

Lieu : LA CELLE ST CLOUD

Qualité et nom du signataire : GERANTE

Signature : ROSSIGNOL DELPHINE

N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF)

☐

prestataire :

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : EURL 50 ALLEE DU BUTARD		et date de clôture de l'exercice : 31122023			
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
ROSSIGNOL DELPHINE 15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX 78170 LA CELLE ST CLOUD FRANCE	X	04021964 99 ATHENES GRECE		33 773	
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

Désignation de l'entreprise : EURL 50 ALLEE DU BUTARD		et date de clôture de l'exercice : 31122023	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.		Exercice	
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.			
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
	Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles	33 773		
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	33 773 à reporter case 7a	à reporter case 7b	

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire

au 31/12/2023

Libellé	Montant
Résultat BIC non professionnel	33 773
Totalisation	33 773

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 50 ALLEE DU BUTARD**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	123 120	602	13 680	604		606	136 800
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	123 120	682	13 680	684		686	136 800

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720	13 680	725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770	13 680	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : EURL 50 ALLEE DU BUTARD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	58 200	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	58 200	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	123	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 845	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	180	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	8 148	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	50 052
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ⁽¹⁾ Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48001861300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 50 ALLEE DU BUTARD

ADRESSE (voie) MME ROSSIGNOL DELPHINE 15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX

CODE POSTAL 78170 VILLE LA CELLE ST CLOUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ROSSIGNOL Prénom(s) DELPHINE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 04021964 N° département Commune ATHENES Pays GRECE
Adresse : N° 15 Voie AVENUE AUGUSTE DUTREUX
Code postal 78170 Commune LA CELLE ST CLOUD Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48001861300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 50 ALLEE DU BUTARD

ADRESSE (voie) MME ROSSIGNOL DELPHINE

15 AVENUE AUGUSTE DUTREUX

CODE POSTAL 78170

VILLE

LA CELLE ST CLOUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT